

## Bulletin d'histoire politique

# La présence du Québec au Japon : enjeux autour de la première représentation de la province en Asie

Miho Matsunuma



Volume 26, numéro 1, automne 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1041443ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1041443ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique  
VLB éditeur

### ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Matsunuma, M. (2017). La présence du Québec au Japon : enjeux autour de la première représentation de la province en Asie. *Bulletin d'histoire politique*, 26(1), 279–295. <https://doi.org/10.7202/1041443ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2017

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## La présence du Québec au Japon: enjeux autour de la première représentation de la province en Asie\*

MIHO MATSUNUMA

*Maître de conférences à l'Université de Gunma (Japon)  
Chercheuse associée au Centre d'histoire de l'Asie contemporaine  
de l'Université de Paris I*

En septembre 1973, le gouvernement du Québec a inauguré la Maison du Québec à Tokyo. Elle est la première représentation de la province en Asie et sera élevée au rang de délégation en 1981 et de délégation générale en 1992. Aujourd'hui, c'est la seule délégation du Québec en Asie, ses représentations en Chine, en Corée et en Inde restant toujours au niveau de bureau ou d'antenne<sup>1</sup>. Cet élargissement géographique s'est inscrit dans le développement des relations internationales du Québec depuis le début des années soixante: dans la foulée de la Révolution tranquille, le gouvernement de la province s'est activé en tentant de se faire reconnaître comme nation à l'échelle internationale, et parallèlement il a mis sur pied un ministère qui se charge de ses relations extérieures.

L'objectif du Québec d'ouvrir une représentation à Tokyo était avant tout de profiter de la croissance spectaculaire du Japon, qui avait parfaitement montré sa réussite lors des Jeux Olympiques de Tokyo en 1964 puis de l'Exposition universelle à Osaka en 1970. Le pays émergeait désormais comme une grande puissance économique. Dans sa démarche d'établir

\* Cet article scientifique a été évalué par deux experts anonymes externes, que le Comité de rédaction tient à remercier.

une relation gouvernementale avec le Japon, le Québec s'est intéressé au marché et aux capitaux de ce géant économique.

Nos connaissances sur l'histoire des rapports entre le Québec et le Japon sont très limitées. Dans le cadre de ses travaux sur l'histoire de ces relations, Richard Leclerc a fait publier les seules études dont nous disposons sur l'histoire de l'ouverture de la représentation du Québec à Tokyo<sup>2</sup>. L'auteur a mis l'accent sur la sécularisation de ces relations à partir des années soixante, qui étaient jusqu'à cette époque presque exclusivement occupées par des religieux, en insistant sur le caractère économique de cette démarche.

Le développement économique est souvent l'un des objectifs majeurs de l'activité internationale des gouvernements non souverains<sup>3</sup>. Certains auteurs travaillant sur la *paradiplomatie* avancent au contraire que les liens d'ordre économique dans des relations internationales ne revêtent pas un caractère fondamental et constitutif puisqu'ils ne remettent pas en cause la souveraineté de l'État<sup>4</sup>. Certes, les relations internationales du Québec, qui se caractérisent par son ambition de se faire reconnaître comme nation, se distinguent d'innombrables collectivités non étatiques qui ont des relations avec des pays étrangers. Pourtant notre objection n'est pas de cet ordre. Si la dimension économique nous semble effectivement très présente, la dimension politique et symbolique ne peut être ignorée. La relecture des sources, en particulier les archives ministérielles du Québec, et leur croisement raisonné avec un témoignage oral de première importance — puisqu'il s'agit d'un acteur direct de l'époque, à savoir le premier représentant du Québec à Tokyo<sup>5</sup> — nous permettent d'élargir l'analyse.

Notre projet sera de retracer dans l'ordre chronologique l'ouverture de la représentation du Québec à Tokyo et de montrer que dans ce processus la dimension politique était associée au tropisme économique : comme nous le verrons au cours de cet article, la préoccupation nationale n'a jamais été absente chez les acteurs québécois impliqués dans la concrétisation du projet. Nous voudrions également mettre en lumière la difficulté particulière que les Québécois ont connue dans cette rencontre avec un « Nouveau Monde ». Nous essayerons de situer cet événement dans le contexte plus global du développement de la politique extérieure du Québec, dont la structure ministérielle subit à la même époque un changement significatif. Cela nous permettra d'insister sur l'articulation entre, d'un côté, l'ambition des acteurs québécois qui s'y sont engagés directement et, de l'autre côté, la ligne directrice du gouvernement provincial dont le parti au pouvoir change au cours de ce processus.

## L'Exposition universelle d'Osaka en 1970

Lors de l'Exposition universelle de Montréal en 1967, la participation du Québec à l'Exposition universelle d'Osaka au Japon en 1970 est décidée par le gouvernement de Daniel Johnson (arrêté en conseil du 22 novembre 1967). Cette décision est motivée avant tout par l'espoir de développer des relations économiques avec le Japon, en suscitant des investissements japonais au Québec et en faisant la promotion des exportations québécoises. Le ministère de l'Industrie et du Commerce est chargé de la participation du Québec à l'Expo 70. Le Commissariat du Pavillon du Québec à Osaka est établi en mars 1968. Raymond Beaugrand, conseiller économique du ministère, est nommé premier commissaire, et Normand Bernier commissaire adjoint<sup>6</sup>. Ce dernier sera le personnage clef de l'établissement des relations entre le gouvernement du Québec et le Japon : il a passé quelques années au Japon dans les années 1950 en tant que missionnaire<sup>7</sup>, avant de quitter l'ordre religieux. En 1967, il travaille pour le pavillon du Canadian National à l'exposition montréalaise. Sa visite quotidienne au pavillon japonais l'amène à rencontrer les fonctionnaires québécois qui commencent à songer à la participation de la province à l'exposition d'Osaka. Sa nomination au poste de commissaire adjoint suit sa réception au concours de la fonction publique<sup>8</sup>.

Bernier s'installe à Osaka en septembre 1969, et à quelques jours de l'ouverture de l'exposition, les membres du Commissariat emménagent dans le Pavillon pour lequel une équipe d'une soixantaine de personnes s'exerce pendant six mois<sup>9</sup>. Le Québec fait partie des quatre pavillons canadiens, avec ceux du gouvernement fédéral, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Au tournant des années 1970, on assiste à une nouvelle conjoncture politique : Pierre Elliot Trudeau, qui est farouchement opposé aux prétendus internationaux du Québec, devient premier ministre du Canada en juin 1968. En septembre 1968, Daniel Johnson, qui a tissé des liens étroits avec la France et conceptualisait une place plus grande pour le Québec dans le monde, décède. Charles de Gaulle, très favorable à l'affirmation de la souveraineté québécoise ainsi qu'à l'édification et à l'exercice des relations internationales de la province, quitte sa fonction présidentielle en mars 1969<sup>10</sup>.

En avril 1970, le Parti libéral du Québec arrive au pouvoir avec le premier ministre Robert Bourassa. Le nouveau gouvernement n'accorde qu'un intérêt relatif aux affaires internationales, sa priorité étant le développement économique du Québec, avec l'objectif vital de la création d'emplois. Le nouveau premier ministre libéral cherche à projeter l'image d'un politicien qui s'intéresse en priorité à l'économie et à la gestion budgétaire. À peine élu, il annonce l'annulation de l'envoi des Grands Ballets

canadiens à l'Exposition d'Osaka, en vue d'économiser plus de 100 000 dollars sur le budget public<sup>11</sup>. Par ailleurs, il entend éviter le plus possible la confrontation avec Ottawa et tente ainsi d'évacuer la dimension politique des relations avec l'étranger et de souligner constamment leurs objectifs économiques<sup>12</sup>.

En même temps, au début des années 1970, on assiste à une forte croissance des représentations du Québec à l'étranger (délégations générales, délégations, bureaux économiques, bureaux d'immigration). Au cours de l'administration Bourassa, dix représentations à l'étranger s'ajoutent (Abidjan, Dallas, Los Angeles, Düsseldorf, Athènes, Beyrouth, Rome, Bruxelles, Tokyo, Port-au-Prince) à sept qui existent déjà (Paris, New York, Londres, Milan, Boston, Chicago, Lafayette). Sur ces dix, trois (Dallas, Los Angeles et Düsseldorf) furent initiées par le précédent gouvernement de l'Union nationale, mais inaugurées par le gouvernement de Bourassa qui lui succède, et neuf sur dix sont ouvertes durant le premier mandat de ce dernier, à savoir entre août 1970 et octobre 1973, soit un rythme moyen de trois par année<sup>13</sup>. Si la politique internationale n'est pas la priorité en soi pour ce gouvernement, il s'y engage afin de contribuer au développement économique du Québec. Dans ce contexte, les préoccupations culturelles (langue et éducation) qui marquèrent l'élaboration des relations internationales du Québec au début de la Révolution tranquille laissent de plus en plus la place aux impératifs économiques<sup>14</sup>. Par ailleurs, par la loi de 1974 sur le ministère des Affaires intergouvernementales, les directions géographiques (Europe; Amériques; Afrique, Asie et Océanie) sont créées pour la première fois dans l'histoire du ministère, alors que ses effectifs augmentent. Cette loi, qui vise à consolider la structure administrative des actions internationales du Québec, marque une évolution significative du ministère<sup>15</sup>.

Même si la dimension économique est primordiale dans l'intérêt du Québec pour l'Exposition d'Osaka, son aspiration nationale ne s'efface pas complètement. Gérard D. Lévesque, ministre de l'Industrie et du Commerce, déclare solennellement dans son discours du 24 juin à Osaka, au sein du Pavillon du Québec :

Ce n'est pas sans émotion que je désire rappeler qu'aujourd'hui c'est la Fête nationale du Canada français, celle de plus de 6 000 000 de Canadiens de langue française dont la grande majorité vit au Québec et qui, grâce aux communications par satellite, participent en ce moment même à notre célébration<sup>16</sup>.

Il n'est pas anodin de célébrer la Fête nationale du Canada français sur la scène internationale en rappelant la spécificité linguistique de cette communauté pour la faire connaître à l'étranger.

C'est dans l'expérience concrète de l'Expo à Osaka que se forge l'idée d'ouvrir une représentation du Québec au Japon. Le 14 juillet 1970, en répondant à la demande de Claude Morin, sous-ministre des Affaires intergouvernementales, Raymond Beaugrand, toujours en mission à Osaka, soumet un rapport intitulé «La situation économique du Japon vis-à-vis le Québec<sup>17</sup>». Ce rapport nous intéresse plus particulièrement, car il va constituer la base de toutes les discussions futures concernant le projet d'ouvrir une représentation du Québec à Tokyo. L'auteur déclare s'appuyer sur les «observations personnelles au cours de six mois de résidence au Japon» de l'équipe. Une grande partie du rapport est consacrée à la présentation des relations économiques que le Canada et le Québec nouent avec le Japon. La croissance économique de ce dernier est naturellement soulignée, avec une mention particulière sur le relâchement du contrôle des changes monétaires, de même que la potentialité des exportations québécoises vers le Japon et des investissements japonais au Québec. Le rapport rappelle les représentations d'autres provinces canadiennes au Japon: l'Ontario a déjà ouvert un bureau un an plus tôt et la Colombie-Britannique et l'Alberta ont des projets similaires. Ici transparait un sentiment de rivalité à l'égard d'autres provinces, qui aurait été exprimé afin de justifier l'ouverture d'une représentation du Québec au Japon.

Le rapport souligne que le Québec a dépensé quatre millions de dollars pour l'Exposition d'Osaka, une somme record pour une seule activité de promotion à l'étranger<sup>18</sup>, et affirme que la meilleure solution pour récolter les fruits de ces efforts et de cet investissement serait d'installer un bureau économique permanent à Tokyo. Beaugrand considère que ce bureau serait la suite logique de la participation québécoise à l'Exposition d'Osaka et qu'il devrait idéalement être ouvert dès l'automne 1970, c'est-à-dire immédiatement, afin d'assurer la continuité du travail.

Il est à remarquer que le rapport porte un intérêt particulier sur la dimension culturelle: «Notre peu de connaissance sur la culture japonaise et les difficultés de la langue demeurent des obstacles des plus difficiles à surmonter», qui entravent la communication avec les Japonais. À propos de la langue, le rapport observe que «[les] affaires, même si l'on parle le japonais, se transigent en langue anglaise quand un Occidental est présent. Et rares sont les Japonais qui ont une bonne compréhension de l'anglais. Ou alors ils ne sont pas les hommes clés que nous cherchons à influencer. [...] L'usage d'un interprète est courant, mais [...] réduit tous contacts personnels à un strict minimum».

Mais la langue n'est pas le seul obstacle, car «[la] discipline de l'esprit est différente»:

Nous croyons qu'il serait plus juste de parler de transculturation que de traduction. [...] Les formules de politesse et de courtoisie qu'il faut observer rendent les rapports froids

et distants même après plusieurs rencontres. Ils [les Japonais] ne se livrent pas facilement. Ils se font un point d'honneur de ne jamais laisser percer leurs sentiments ou leurs émotions. Au fond de lui-même le Japonais est très émotif et sensible. Son sens des affaires et de la vie est intuitif, et la logique cartésienne n'a pas de place au Japon.

En outre, l'auteur perçoit que les Japonais ne font pas facilement confiance aux Occidentaux : « [ils les] craignent et [les] respectent tout à la fois », « l'Occidental demeure toujours un étranger au Japon même après plusieurs années de résidence », « [l']homme d'affaires étranger n'est pas considéré comme fiable, car ils viennent au Japon seulement pour tirer du profit ».

Notre objectif n'est pas de juger si cette observation, qui entre assez bien dans l'idée reçue sur le Japonais, correspond à la réalité. Remarquons que lors de ce premier contact officiel avec un pays non occidental, les fonctionnaires québécois prirent conscience des difficultés de communication liées aux différences linguistiques et culturelles. Ce constat amène l'auteur du rapport à proposer que le conseiller économique de la future délégation du Québec au Japon soit assisté par « un adjoint familier autant avec le Japon qu'avec le Québec ».

Par ailleurs, le rapport fait remarquer le probable accord du gouvernement fédéral : « De nos conversations avec tous [*sic*] et chacun ainsi qu'avec l'ambassadeur canadien nous retenons qu'une présence économique et industrielle du Québec à Tokyo si elle n'est pas ardemment désirée serait néanmoins acceptée ». Nous nous demandons si l'auteur a inséré ce commentaire à cause de la position conciliante du gouvernement Bourassa vis-à-vis d'Ottawa. Comme le souligne le politologue Louis Balthazar, « [le] Québec n'a jamais tenté, si on excepte sa participation à la fameuse conférence de Libreville en 1968, de faire vraiment cavalier seul et d'ignorer la politique canadienne. Ainsi, toutes les représentations québécoises n'ont été créées qu'avec l'assentiment d'Ottawa<sup>19</sup> ». Nous comprenons toutefois que, aux yeux de Beaugrand, la création de la représentation du Québec au Japon est déjà acquise, la question étant désormais de savoir pour quand.

Ce rapport circule dans le cercle des dirigeants du gouvernement<sup>20</sup>. Le premier ministre Bourassa estime que « le problème doit être posé même s'il n'y a pas de décision urgente à prendre ». Nous constatons un écart entre cette vision et celle de Beaugrand qui souhaite qu'un bureau soit ouvert dans la continuité immédiate de l'Exposition, dès l'automne 1970.

### **Un dossier qui n'avance pas vite**

En juin 1971, Denis Vaugeois, directeur général des Relations internationales du ministère des Affaires intergouvernementales, soumet à Oswald

Parent, ministre d'État aux Affaires intergouvernementales, une « Note sur l'ouverture d'un bureau économique et industriel à Tokyo<sup>21</sup> ». Elle préconise l'établissement d'un bureau économique à Tokyo et reprend l'argument développé dans le rapport de Raymond Beaugrand rendu l'année précédente, en y ajoutant, chiffres à l'appui, quelques éléments d'actualité économique, principalement sur les taux de change monétaires et les échanges commerciaux. L'auteur termine sa note en déclarant qu' « une somme de 57 000 \$ a été prévue au budget de 1971-1972 pour l'ouverture du bureau de Tokyo ». Il souligne que le conseiller économique devrait être assisté par un adjoint embauché localement, qui pourrait atténuer les embarras du conseiller économique causés par les difficultés linguistiques et les différences culturelles<sup>22</sup>. L'accent mis sur la différence culturelle et linguistique, ainsi que la solution proposée pour résoudre cette difficulté, sont directement repris du rapport de Beaugrand.

Au début de novembre 1971, Oswald Parent annonce au gouvernement fédéral « l'intention de procéder à l'ouverture d'un bureau économique à Tokyo, dans les délais les plus propices<sup>23</sup> ». En février 1972, le gouvernement du Québec annonce au consulat général du Japon que « le gouvernement du Québec a l'intention d'ouvrir éventuellement un bureau à Tokyo » et lui demande d'intervenir auprès du gouvernement japonais pour que le bureau du Québec à Tokyo et ses représentants officiels bénéficient de « certains accommodements et avantages aux fins de simplifier les procédures administratives locales et de rendre le plus économiques possible les diverses opérations ». La lettre est accompagnée de la liste des installations consenties à ses délégations à Paris et à Londres par les gouvernements français et britannique, ainsi que la liste des exemptions accordées par le gouvernement québécois en faveur des représentants étrangers établis au Québec<sup>24</sup>. L'exemple de Paris aurait sans doute été évoqué afin que le Japon connaisse le cas du pays le plus favorable à la reconnaissance de la souveraineté du Québec.

Fin mai 1972, Gilles Chatel, directeur des Services internationaux du ministère de l'Industrie et du Commerce, rapporte à Denis Vaugeois que « nous poursuivons actuellement les démarches pour le recrutement d'un conseiller économique en vue de l'ouverture du bureau de Tokyo. Nous prévoyons que celui-ci entrera en fonction à l'automne<sup>25</sup> ». Début août, Chatel annonce à Vaugeois qu'il partira prochainement à Tokyo afin d'y « prendre contact avec divers organismes et entreprises qui pourraient nous être utiles pour jeter éventuellement des bases d'un bureau du Québec à Tokyo<sup>26</sup> ». Or, le projet n'avance pas au rythme qu'il a prévu : il va falloir encore un an avant son aboutissement.

Entre-temps, dans la première moitié du mois de juin 1971, le ministère japonais des Affaires étrangères dépêche au Canada une mission économique composée de douze représentants des plus grandes firmes



industrielles et commerciales<sup>27</sup>. Elle se rend à Vancouver, Victoria, Winnipeg, Calgary, Québec, Montréal et Ottawa, en 13 jours (du 2 au 14 juin). Le consulat général du Japon à Montréal écrit dans son rapport qu'il regrette que la mission n'ait pas passé suffisamment de temps au Québec (une journée pour Québec et Montréal) et par conséquent qu'elle n'ait pas pu répondre amplement à la motivation et aux attentes du gouvernement de la province. Non seulement parce que leur calendrier était très serré et que son passage au Québec incluait un week-end, mais aussi à cause de la différenciation entre capitale économique et capitale politique, qui a obligé la mission à consacrer beaucoup de temps au déplacement. Son passage trop court n'a pas permis à la mission d'accomplir ses objectifs à l'égard du gouvernement de la province dont l'accueil était particulièrement chaleureux et motivé, d'après le consul. Nous ne savons pas si la question de la création de la représentation du Québec à Tokyo a été évoquée, n'ayant pas de traces à ce sujet dans nos archives.

## **Deux événements qui rapprochent le Québec et le Japon**

Dans le même temps, deux événements, l'un commercial et l'autre financier, surgissent entre le Québec et le Japon et contribuent au rapprochement des deux économies.

Au cours des années 1960 et au début de la décennie suivante, un approvisionnement excédentaire sur le marché des œufs en Ontario et sur le marché des poulets de chair au Québec a incité les producteurs à chercher des marchés dans l'autre province. Pour acquérir des parts de marché, les œufs et les poulets de chair étaient vendus à des prix inférieurs au prix local. Au Québec, les producteurs de poulet, se trouvant devant une énorme quantité de stock de leur produit, cherchent un débouché ailleurs. Normand Bernier, qui œuvre alors au bureau montréalais du ministère de l'Industrie et du Commerce, contacte les maisons de commerce japonaises pour enquêter sur la possibilité de leur vendre du poulet québécois. Le Japon reconnaissant la qualité du produit québécois et le Québec répondant aux critères demandés par ses interlocuteurs, le poulet originaire de la province commence à s'écouler sur le marché japonais. À la suite de la gestion de cette « crise », Bernier est nommé conseiller économique du ministère de l'Industrie et du Commerce en 1971, pour développer les relations d'affaires avec le Japon. Lui qui était une des rares personnes qui avaient des relations directes et concrètes avec le milieu d'affaires japonais, considère la « crise du poulet » comme un des événements décisifs pour le rapprochement entre le Québec et le Japon avant l'ouverture de la représentation de la province à Tokyo<sup>28</sup>.

Un autre événement qui contribue à rapprocher les deux économies est l'emprunt public du Québec sur le marché japonais : afin de réaliser le projet

de la Baie-James, pour lequel on estime un budget de 5-6 milliards de dollars, le gouvernement cherche des capitaux à l'étranger<sup>29</sup>. En septembre 1972, le gouvernement du Québec emprunte dix giga yens (32 682 010 \$) sur le marché financier japonais. Normand Bernier est muté au ministère des Finances pour participer aux négociations avec des institutions financières japonaises<sup>30</sup>. Le Québec est le deuxième gouvernement étranger à effectuer l'émission d'obligation financière en devises japonaises, après l'Australie qui s'est lancée dans une politique similaire en juillet de la même année. Ces emprunts marquent une étape historique pour l'économie japonaise, en constituant la renaissance du marché international du capital japonais, qui était dormant depuis la Première Guerre mondiale pendant laquelle les puissances de l'Entente s'étaient tournées vers le Japon pour des emprunts à court terme<sup>31</sup>.

### **Ouverture de la représentation du Québec à Tokyo**

En juillet 1973, Normand Bernier est nommé conseiller commercial du ministère de l'Industrie et du Commerce et chef de poste de la maison du Gouvernement du Québec à Tokyo<sup>32</sup>. Le 29 août 1973, Jean-Claude Simard de la direction générale des relations internationales du ministère des Affaires intergouvernementales dépose un document intitulé « Ouverture d'une maison à Tokyo », selon lequel le rôle principal de la maison sera économique, mais « il reste que, comme toutes les maisons du Québec à l'étranger, le mandat de son chef est polyvalent<sup>33</sup> ».

L'arrêté en conseil daté du 5 septembre, exposé par les ministères de l'Industrie et du Commerce et des Affaires intergouvernementales, annonce officiellement l'ouverture de la Maison du Québec à Tokyo<sup>34</sup>. Normand Bernier est fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce, et relève du ministère des Affaires intergouvernementales en tant que chef de poste de la maison pour représenter de façon générale le gouvernement du Québec. Il répondra aux demandes de son ministère de tutelle et d'autres ministères. L'ouverture de la maison est, comme toutes les représentations du Québec à l'étranger, à la charge du ministère des Affaires intergouvernementales<sup>35</sup>. Le domaine d'activité de la nouvelle Maison sera principalement économique, mais pas exclusivement.

Dans les premiers mois de son établissement, la Maison du Québec à Tokyo loge dans la succursale de la Banque de Montréal, dont la collaboration a été appréciée au cours des préparatifs de l'ouverture de la Maison<sup>36</sup>. Dans sa recherche d'un local, Bernier bénéficie de l'aide de ses partenaires japonais et un an après l'ouverture officielle de la Maison, il peut s'installer avec une secrétaire dans un bureau idéalement situé pour effectuer son mandat<sup>37</sup>. Le gouvernement va le reconduire deux fois dans ses fonctions à Tokyo, ce qui porte la durée de son mandat à six années, une durée

exceptionnellement longue pour un poste à l'étranger. Cela témoigne de la reconnaissance de la compétence de Bernier par le gouvernement du Québec<sup>38</sup>.

L'attitude des autorités japonaises à l'égard de la nouvelle Maison n'est pas de la nature à satisfaire l'aspiration du Québec. En mars 1972, le gouvernement canadien annonce à son interlocuteur québécois qu'« étant donné que les activités, au Japon, d'un fonctionnaire envoyé par le Gouvernement du Québec ne sont pas considérées comme des activités officielles exercées au nom du Gouvernement fédéral, un visa ordinaire est délivré à ce fonctionnaire<sup>39</sup> ». Nous comprenons que le gouvernement japonais exprime sa position au gouvernement fédéral, qui en informe par la suite le gouvernement du Québec.

Quelques semaines avant l'ouverture de la maison à Tokyo, Bernier rapporte à Paul Asselin, conseiller politique du ministère des Affaires intergouvernementales, sa rencontre avec le consul et le vice-consul du Japon à Montréal<sup>40</sup>. Bernier observe que le gouvernement japonais semble envisager le statut d'un homme d'affaires pour le représentant du gouvernement du Québec et qu'il lui accordera ainsi un visa ordinaire. Il fait remarquer également que le gouvernement japonais traite les dossiers sur la représentation du Québec en passant par le ministère des Affaires extérieures du Canada, via l'Ambassade du Japon à Ottawa. Ce geste illustre l'intention du gouvernement japonais de traiter avec les gouvernements provinciaux via le gouvernement fédéral. Le gouvernement japonais évite de déplaire au gouvernement canadien et ne veut absolument pas se faire « prendre » entre Québec et Ottawa. Il faut alors presque toujours la bénédiction plus ou moins explicite de ce dernier dans les relations officielles du Québec avec le gouvernement japonais.

Selon Bernier, il faut rappeler au consulat général du Japon à Montréal qu'à l'Exposition d'Osaka en 1970, le Japon accordait au commissaire et aux commissaires adjoints du pavillon du Québec le statut de « Gouvernement officiel » en leur délivrant « des visas officiels (non pas diplomatiques, toutefois) ». Il rappelle par ailleurs que lors de cette exposition, le gouvernement canadien s'adressait au gouvernement japonais en passant par l'ambassade du Canada au Japon, tandis que le Québec devait traiter directement avec l'Association de l'Exposition.

Bernier affirme qu'il faudrait souligner auprès du gouvernement japonais qu'« [il] place le gouvernement du Québec sur le MÊME PIED [*sic*] que les gouvernements étrangers (l'Australie, par exemple) pour des émissions publiques d'obligation, établissant ainsi une nette différence avec les corporations semi-publiques et les entreprises privées », car « les représentants officiels du Gouvernement du Québec ne doivent pas être placés dans la même catégorie que les hommes d'affaires ». Bernier, qui s'épanouit dans ses activités économiques avec le Japon, se préoccupe très

sérieusement de la reconnaissance par le gouvernement japonais du caractère souverain — certaine égalité avec des gouvernements étatiques — du Québec qu'il représente. Pour les autorités japonaises cependant, cette demande n'est qu'une remise en question radicale de la souveraineté de l'État qu'elles n'accepteront jamais<sup>41</sup>.

Le projet d'ouvrir une représentation du Québec au Japon se concrétise en même temps que l'évolution structurelle du ministère des Affaires intergouvernementales, qui aboutit notamment à l'introduction des directions géographiques et à l'augmentation d'effectifs. Certes, l'établissement d'une délégation dans un pays non occidental est un nouvel engagement qui contribue à une diversification géographique et sectorielle des relations internationales du Québec. En termes de nombre d'effectifs cependant, il est évident que l'effort se concentre sur le monde occidental, à savoir l'Europe de l'Ouest et les États-Unis, qui accueillent plus de 95 % d'effectifs québécois à l'étranger entre 1972 et 1976<sup>42</sup>. D'un côté, l'ouverture de sa Maison à Tokyo marque un grand pas du développement des relations internationales du Québec, dans le sens où son gouvernement tourne ses yeux désormais vers l'Asie, mais de l'autre côté ce pas est petit et symbolique en terme des ressources consacrées à cette politique.

### **Premières activités de la Maison du Québec à Tokyo**

L'installation de la Maison à Tokyo s'effectue au moment où l'économie japonaise traverse le plus grand bouleversement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, à savoir les deux chocs, pétrolier et monétaire. Dans ses premiers rapports d'activité de la Maison du Québec à Tokyo<sup>43</sup>, Bernier souligne l'impact sur le Japon de la crise pétrolière déclenchée en octobre 1973 et l'inquiétude du pays de s'assurer des approvisionnements de ressources naturelles. Il affirme que dans ce domaine justement le Québec possède une carte majeure qu'il devrait utiliser dans sa projection globale des opportunités. De plus, une forte inflation pourra rendre des produits québécois plus compétitifs sur le marché japonais. Il met également l'accent sur la montée du pouvoir d'achat du yen par rapport au dollar qui a augmenté de 40 % depuis deux ans<sup>44</sup>.

Bernier affirme que de nombreux États et entreprises essaient de bénéficier de la croissance économique du Japon qui est subitement reconnu riche. On assiste ainsi à «une procession presque quotidienne de missions et de l'Expos étrangères [sic] à Tokyo<sup>45</sup>». Rappelons-nous que d'autres provinces canadiennes ainsi que le gouvernement fédéral expédient au Japon de nombreuses missions économiques dans la première moitié des années 1970<sup>46</sup>.

Afin de ne pas manquer cette procession, le Québec envoie à Tokyo en mars 1974 une grande mission économique, qui lui coûte près de

150 000 dollars en fonds publics, une somme qu'aucun gouvernement canadien n'a jamais investie dans une opération de ce genre<sup>47</sup>.

Cet événement, intitulé « Tokyo 74<sup>48</sup> », est organisé par le ministère de l'Industrie et du Commerce et le Conseil général de l'industrie<sup>49</sup> en collaboration avec l'Ambassade du Canada à Tokyo, Keidanren (Federation of Economic Organizations<sup>50</sup>), Jetro (Japan External Trade Organization<sup>51</sup>) et la Chambre de commerce du Japon<sup>52</sup>. Au cours des préparatifs, la présence du premier ministre du Québec est envisagée à plusieurs reprises, mais elle ne se réalise finalement pas, contrairement aux cas des événements similaires organisés à New York et à Londres en 1970 et 1972<sup>53</sup>.

La mission est présidée par Guy Saint-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce, accompagné par son sous-ministre et le président du Conseil général de l'industrie, et elle est composée de plus de deux cents Canadiens, dont 95 % du Québec, qui sont représentants du gouvernement, du milieu des affaires, de l'académisme et de la presse<sup>54</sup>.

Les 6 et 7 mars, les conférences sont prononcées sur le caractère et les atouts de l'économie québécoise. L'accent est mis sur le fait que dans le régime fédéral canadien, chaque province jouit d'une large autonomie dans divers domaines, y compris les relations commerciales et économiques internationales, et que le Québec possède ainsi des bureaux économiques en Europe et aux États-Unis. L'ordre du jour fait apparaître l'accent mis sur les contacts avec les médias. Durant la première moitié de l'année 1974, 160 articles de journaux et de magazines s'intéressent au Québec<sup>55</sup>.

Dans son discours inaugural, Guy Saint-Pierre explique que le Canada est habité par deux groupes ethniques principaux, anglophone et francophone, et que 85 % des habitants du Québec sont francophones. Il dit par la suite que le Québec a connu un développement économique plus lent que les provinces d'Ontario ou de Colombie-Britannique, qui entretiennent des relations commerciales intenses avec le Japon. Or maintenant, « le Québec a atteint un point de non-retour et manifeste son dynamisme, sa capacité à engendrer une activité économique propre ». Les dimensions culturelles et politiques — son particularisme linguistique et son autonomie — sont partie intégrante de l'économie québécoise.

Au cours des préparatifs de la grande conférence à Tokyo, le Conseil général de l'industrie a étudié la possibilité d'envoyer quelques membres de la mission à Pékin<sup>56</sup>, ce qui ne se réalise finalement pas. Après « Tokyo 74 », la mission se rend à Hong Kong pour quatre jours, avant de repasser au Japon pour une petite semaine. Le passage de plus de 140 hommes d'affaires québécois à Hong Kong a été accueilli « avec des sentiments de surprise et de plaisir<sup>57</sup> », selon Normand Bernier qui les accompagne. Ces deux épisodes, qui témoignent de l'intérêt que le milieu industriel québécois porte sur le continent chinois, se situent dans le contexte du rétablissement des relations diplomatiques entre la Chine communiste et le Canada

dans le début des années 1970 : ce dernier reconnaît la République populaire en 1970 et le premier ministre Trudeau se rend à Pékin en octobre 1973<sup>58</sup>. Cette diplomatie est motivée, au moins en partie, par un espoir commercial du Canada, que le Québec partage sans complexe<sup>59</sup>.

## Conclusion

La politique internationale du gouvernement libéral, qui a ouvert la représentation du Québec à Tokyo, était conçue afin qu'elle contribue à sa politique économique qui était sa priorité. Mais les relations extérieures de la province n'occultaient pas la préoccupation politique. Ainsi, ceux qui se sont directement impliqués dans la création de cette représentation se battent afin de faire reconnaître par le gouvernement japonais le caractère national du gouvernement du Québec, notamment à travers sa compétence à avoir des relations internationales propres avec les autorités diplomatiques d'un gouvernement étranger. Ils poursuivent à la fois le développement économique de la province et son projet d'affirmation nationale. Leur ambition était la réalisation immédiate du projet, alors que le gouvernement ne l'a pas considéré comme une urgence, sans l'abandonner tout de même.

Dans l'établissement des relations officielles entre le Québec et le Japon, un sujet dont le nombre d'acteurs est restreint, le rôle de Normand Bernier a été significatif, surtout dans la gestion des difficultés de communication auxquelles ces acteurs ont été confrontés tant au niveau linguistique que culturel. Dans les archives ministérielles que nous avons consultées, son passé religieux n'est jamais évoqué, mais nous pouvons considérer que dans la démarche d'ouverture de sa première représentation dans un pays non occidental, le Québec a bénéficié des connaissances linguistiques et culturelles que Bernier avait acquises dans sa jeunesse au Japon comme missionnaire, ainsi que de la confiance qu'il inspirait à ses interlocuteurs japonais du fait de son expérience du pays. Ainsi, malgré l'apparente sécularisation de son personnel en relation avec des pays non occidentaux<sup>60</sup>, le Québec avait encore besoin de la compétence des missionnaires, qui représentaient jusqu'à cette époque la majorité des Canadiens français présents dans ces pays.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Le bureau d'immigration à Hong Kong est installé au sein du commissariat du Canada en 1979, et fonctionne comme une délégation entre 1985 et 1996. Les bureaux à Pékin, à Shanghai et à Mumbai sont ouverts en 1998-1999. La province a des antennes à Séoul et à Quindao.
2. Richard Leclerc, *Des lys à l'ombre du mont Fuji : histoire de la présence de l'Amérique française au Japon*, Sillery, Éditions du Bois-de-Coulonge, 1995 ; Richard



- Leclerc, *Des lys à l'ombre du mont Fuji: Cent ans de présence québécoise au Japon, ministère des Relations internationales*, 1998. Dans les notes suivantes, les références à ses travaux sont exclusivement de la version de 1995, qui sera indiquée *op. cit.*
3. Stéphane Paquin, «La paradiplomatie identitaire: le Québec, la Catalogne et la Flandre en relations», *Politique et Sociétés*, vol. 23, n° 2-3, 2004, p. 204.
  4. Jean-François Payette, *Introduction critique aux relations internationales du Québec: le mythe d'une politique étrangère* (2<sup>e</sup> édition), Québec, Presses universitaires du Québec, 2011, p. 101.
  5. Entretiens avec Normand Bernier (effectués le 3 février 2014 et le 27 janvier 2016) et nos échanges de courriels. Je tiens à remercier plus particulièrement monsieur Normand Bernier de m'avoir accordé toutes ces occasions d'échanges.
  6. Richard Leclerc, *op. cit.*, p. 105-106. Voir aussi Frank Langdon, *The Politics of Canadian-Japanese Economic Relations, 1952-1983*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1983, p. 83.
  7. Des missionnaires québécois sont présents au Japon depuis les années 1920 et ils sont acteurs principaux des relations entre le Québec et le Japon jusqu'aux années 1960: voir Richard Leclerc, *op. cit.*
  8. Entretien avec Normand Bernier, voir la note 5.
  9. Richard Leclerc, *op. cit.*, p. 108.
  10. Louis Balthazar, «Les relations internationales du Québec», dans Alain G. Gagnon (dir.), *Québec: État et société*, tome 2, Montréal, Québec Amérique, 2003, p. 512; Jean-François Payette, *op. cit.*, p. 103.
  11. *Montreal Gazette*, 8 mai 1970. Je tiens à remercier monsieur François LeDuc, ancien conseiller au ministère des Relations internationales du Québec, de m'avoir signalé cet incident.
  12. Frédéric Bastien, «Les relations France – Québec sous Bourassa, 1970-1976», dans Stéphane Paquin et Louise Beaudoin (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006, p. 100-101.
  13. Shiro Noda, *Les relations internationales du Québec de 1970 à 1980: comparaison des gouvernements Bourassa et Lévesque*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal, 1989, p. 71-72 et 169-180.
  14. Louis Balthazar, *loc. cit.*, p. 509 et 512; Claude Morin, *L'art de l'impossible. La diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal, Boréal, 1987; Jean-François Payette, *op. cit.*, p. 99.
  15. François LeDuc, *Guide de la pratique des relations internationales du Québec* (2<sup>e</sup> édition), Québec, ministère des Relations internationales, 2009, p. 33; Shiro Noda, *op. cit.*, p. 162-164.
  16. Discours prononcé le 24 juin 1970 à l'Exposition universelle d'Osaka, [mrif.gouv.qc.ca](http://mrif.gouv.qc.ca).
  17. Raymond Beaugrand, «La situation économique du Japon vis-à-vis le Québec», 14 juillet 1970, [mrif.gouv.qc.ca](http://mrif.gouv.qc.ca). Les citations tirées de ce rapport respectent les orthographes originales. Au sujet du destinataire du rapport, voir la lettre de Raymond Beaugrand à Paul Morin, 14 juillet 1973, Bibliothèque et archives nationales du Québec, Centre de Québec (BANQ-Q ci-dessous), E42 2002-04-003/201.

18. Selon Leclerc, 3,1 millions de dollars. Richard Leclerc, *op. cit.*, p. 109.
19. Louis Balthazar, *loc. cit.*, p. 514.
20. Lettre d'Yves Michaud, commissaire général à la coopération, à Robert Bourassa, premier ministre, 20 août 1970 et Lettre de Guy Langlois, chef du cabinet du premier ministre, à Yves Michaud, 21 septembre 1970, [mrif.gouv.qc.ca](http://mrif.gouv.qc.ca).
21. Denis Vaugeois, «Note pour monsieur le ministre Oswald Parent», 1<sup>er</sup> juin 1970 et «Note sur l'ouverture d'un bureau économique et industriel à Tokyo», mai 1971, BAnQ-Q, E42, 2002-04-003/201.
22. *Ibid.*
23. Lettre d'Oswald Parent, ministre d'État aux Affaires intergouvernementales, à Michell Sharp, secrétaire d'État du ministère des Affaires extérieures du Canada, 10 novembre 1971, [mrif.gouv.qc.ca](http://mrif.gouv.qc.ca).
24. Lettre de Romuald Miville-Deschênes, chef du service du protocole du ministère des Affaires intergouvernementales, au consulat général du Japon à Montréal, 18 février 1972, [mrif.gouv.qc.ca](http://mrif.gouv.qc.ca).
25. Propos que Gilles Chatel, directeur des Services internationaux du ministère de l'Industrie et du Commerce, rapporte à Denis Vaugeois, directeur général des Relations internationales du ministère des Affaires intergouvernementales, 31 mai 1972, BAnQ-Q, E42, 2002-05-004/12.
26. Lettre de Gilles Chatel à Denis Vaugeois, 9 août 1972, BAnQ-Q, E42, 2002-04-003-197, 02515.
27. Nos sources d'information sur cette mission sont des archives du ministère japonais des Affaires étrangères: Gaimusho gaiko shiryokan [Archives diplomatiques du Japon], SE-1-2-7, 2010-3939, «Keizai shisetsudan kanada homon» [Mission économique au Canada].
28. Entretiens avec Normand Bernier, voir la note 5; «Intavu Normand Bernier: Kebekku shu seifu zainichi jimusho no kaisatsu to nikke koryu», Nihon kebekku gakkai nikke kouryu 40 shunen kinen jigyo henshu iinkai hen, *Tokute chikai kebekku: nikke 40nen no taiwa to sono mirai* [«Interview de Norman Bernier: Ouverture du bureau du Québec au Japon et échanges japoно-québécois», dans Comité pour l'organisation de la quarantième année des relations japoно-québécoises (dir), *Québec si loin et si proche: quarante années de dialogue entre le Japon et le Québec et son avenir*], Tokyo, Ochanomizu shobo, 2013, p. 40-43.
29. Shiro Noda, *op. cit.*, p. 71.
30. Entretiens avec Normand Bernier, voir la note 5; «Intavu Normand Bernier», *loc. cit.*
31. *Ibid.*; Richard Leclerc, *op. cit.*, p. 124; Mitsuru Misawa, *Current Business and Legal Issues in Japan's Banking and finance Industry* (2nd edition), Singapore and London, World Scientific Publishers, 2011, p. 34.
32. Le ministère des Affaires intergouvernementales annonce cette nomination au gouvernement fédéral et au consulat général du Japon à Montréal. Lettre de Jacques Côté, chef du protocole du ministère des Affaires intergouvernementales, à Benjamin Rogers, chef du protocole du ministère des Affaires extérieures du Canada, et au Consulat général du Japon à Montréal, 24 juillet 1973, [mrif.gouv.qc.ca](http://mrif.gouv.qc.ca).
33. Jean-Claude Simard, «Ouverture d'une maison à Tokyo», 29 août 1973, [mrif.gouv.qc.ca](http://mrif.gouv.qc.ca).



34. Arrêté en conseil 3205-73 concernant l'institution d'une maison du Québec à Tokyo (Japon) et l'affectation de monsieur Normand Bernier comme chef de poste de ladite maison, 5 septembre 1973, mrif.gouv.qc.ca.
35. Lettre de Gilles Chatel, directeur des Services internationaux du ministère de l'Industrie et du Commerce, à Robert De Coster, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, 7 janvier 1974, BAnQ-Q, E16 1990-03-011 / 396.
36. Lettre de Gilles Chatel à Denis Vaugeois, 9 août 1972, BAnQ-Q, E42, 2002-04-003-197.
37. Entretiens avec Normand Bernier et nos échanges de courriels, voir la note 5.
38. En estimant que le gouvernement ne consacrait que peu de ressources à la gestion quotidienne de la Maison de Tokyo, Leclerc considère qu'il ne reconnaissait pas pleinement la compétence de Bernier, mais cette interprétation n'est pas nécessairement partagée par ce dernier. Richard Leclerc, *op. cit.*, p. 126; Entretiens avec Normand Bernier et nos échanges de courriels, voir la note 5.
39. Lettre du Secrétariat d'État aux Affaires extérieures (fédéral) à Oswald Parent, ministre d'État aux Affaires intergouvernementales, 8 mars 1972, BAnQ-Q, E42, 2002-05-004 / 12.
40. Lettre de Normand Bernier à Paul Asselin, conseiller politique du ministère des Affaires intergouvernementales, 23 juillet 1973, BAnQ-Q, E42, 2002-05-004 / 12.
41. Voir Richard Leclerc, *op. cit.*, p. 126.
42. Shiro Noda, *op. cit.*, p. 170, 222 et 237.
43. Maison du gouvernement du Québec à Tokyo, *Rapports des activités de septembre-octobre 1973 et de novembre-décembre 1973*, BAnQ-Q, E16, 1990-11-004 / 396.
44. Richard Leclerc, *op. cit.*, p. 113-116. En février 1973, le taux de change fixe est abandonné et le taux flottant est introduit.
45. Maison du gouvernement du Québec à Tokyo, *Rapports des activités de septembre-octobre 1973*, BAnQ-Q, E16, 1990-11-004 / 396.
46. Frank Langdon, *op. cit.*, p. 81-84.
47. Communiqué de presse prononcé par Guy Saint-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce, 5 mars 1974, BAnQ-Q, E16, 1990-11-004 / 100; voir Richard Leclerc, *op. cit.*, p. 125-126. Selon *Le Devoir*, le coût de l'envoi de la mission serait de 125 000 \$. Gérard LeBlanc, « 200 hommes d'affaires vont "vendre" le Québec au Japon », *Le Devoir*, 21 février 1972.
48. Notre connaissance sur l'événement s'appuie principalement sur les archives suivantes: BAnQ-Q, E16, 1990-11-004 / 100.
49. D'après BAnQ-Q, E16, 1990-11-004 / 100, le Conseil général de l'industrie regroupe environ soixante-dix leaders industriels du Québec et il assure un lien direct, mais non officiel, entre le milieu d'affaires et le gouvernement. Voir aussi Denis Vaugeois, « Note à monsieur Arthur Tremblay », 17 janvier 1974, BAnQ-Q, E42, 2002-04-003 / 197; Lettre de Paul Ouimet du Conseil général de l'industrie à Robert De Coster, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, 8 janvier 1974, BAnQ-Q, E42, 2002-04-003 / 197; Paul Asselin, « Note à monsieur Denis Vaugeois », 21 janvier 1974, BAnQ-Q, E42, 2002-04-003 / 197.
50. Réunion des représentants des plus grandes firmes industrielles et commerciales.

51. Organisme semi-gouvernemental pour la promotion du commerce extérieur.
52. Maison du gouvernement du Québec à Tokyo, *Rapports des activités de mars 1974*, BAnQ-Q, E42, 2002-05-004/73.
53. Gérard LeBlanc, *loc. cit.*
54. Communiqué de presse, 5 mars 1974, BAnQ-Q, E16, 1990-11-004/100; Frank Langdon, *op. cit.*, p. 83.
55. Richard Leclerc, *op. cit.*, p. 126.
56. Lettre de Paul Ouimet du Conseil général de l'industrie à Robert De Coster, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, 8 janvier 1974, BAnQ-Q, E42, 2002-04-003/197.
57. Maison du gouvernement du Québec à Tokyo, *Rapports des activités de mars 1974*, BAnQ-Q, E42, 2002-05-004/73.
58. Il s'arrête à Tokyo pour un court *stop-over* technique et aucun programme officiel n'a lieu.
59. Serge Granger, «Le retour du Québec en Chine: 1960-1985», dans Stéphane Paquin et Louise Beaudoin (dir), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006, p. 125; Serge Granger, «La longue marche du Québec vers l'acceptation de la reconnaissance diplomatique de la Chine communiste», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, n° 1, 2014, p. 54-56.
60. *Ibid.* pour le cas de la Chine.